



Demande de carte de conjoint de français

Par Tania 71

Je me suis mariée au mois de janvier avec A.libanais titulaire d'une carte de séjour valable jusqu'à fin mars .notre demande de carte de séjour pour conjoint de français n'étant pas acceptée au dépôt car pas de justificatifs d'au moins six mois de vie commune , nous comptons renouveler notre demande au mois de juillet lorsque les 6 mois de vie communes seront justifiés .ma question est peut il y avoir un refus de carte de séjour pour conjoint de français sachant que mon époux est sans carte de séjour valide et sachant qu'il est arrivé sur le territoire français il y 3 ans pour poursuivre ses études avec un visa de long sejour étudiant et ensuite a demandé une autorisation provisoire de séjour APS qui lui a permis d'effectuer quelques missions d'intérim.

Étant illégal sa demande peut elle être rejetée? Puisqu'il est reste sur le territoire français avec moi sa femme Et y a t'il un recours ?si c'était le cas car notre voeu le plus cher est de vivre ensemble dans la légalité et qu'il puisse trouver un travail au niveau de son master en commerce international

Merci de vos réponses